



Dossier de presse

Mercredi 16 septembre 2015

Comité Syndical du 16 septembre 2015 Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine

Syndicat Mixte des Transports en Commun

Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff - 05 81 91 83 01 – alexandra.philippoff@tisseo.fr

L'engagement du SMTC en faveur des quartiers prioritaires

Toulouse Métropole et l'Etat ont signé le 18 juillet 2015 le nouveau Contrat de Ville 2015/2020 en faveur des 16 quartiers prioritaires identifiés sur le territoire de la métropole toulousaine. Si le réseau Tisséo permet une desserte et une accessibilité à la plupart de ces quartiers, le SMTC souhaite dorénavant s'engager en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité de façon plus conséquente en signant pour la première fois un Contrat de Ville aux côtés d'autres partenaires.

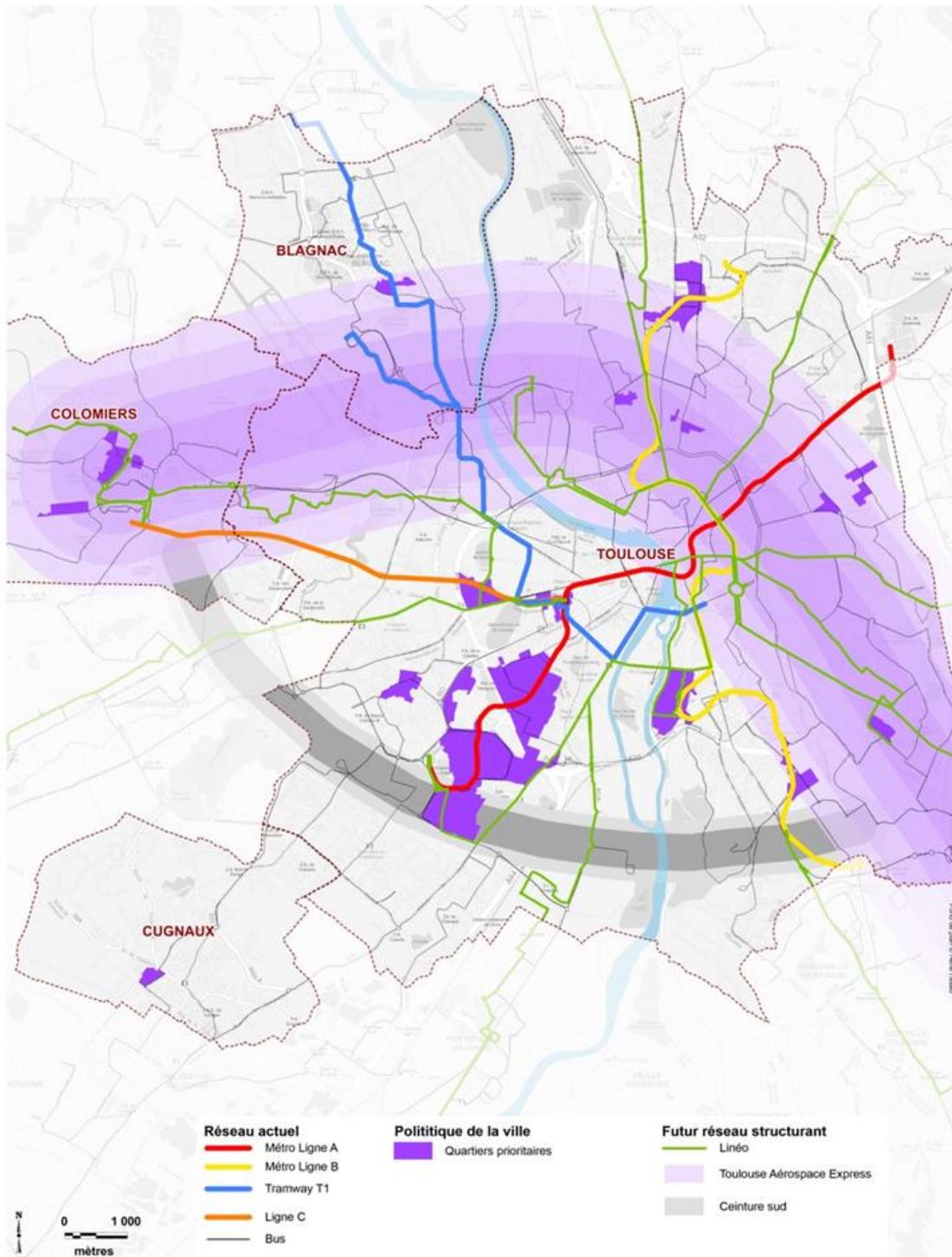
A travers notamment l'élaboration du Projet Mobilités 2025/2030, le SMTC s'attachera à ce que les 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'une offre de service performante, répondant à la demande de déplacements des habitants, leur permettant d'accéder aux emplois et services, et s'inscrivant dans les politiques de renouvellement urbain et de développement économique des territoires liés au nouveau Contrat de Ville.

Cet engagement viendra compléter des actions d'ores et déjà mises en œuvre, comme par exemple la maison de la mobilité de Basso Cambo qui aide, aux côtés d'associations et de structures de réinsertion, au retour à l'emploi, ou les axes bus en site propre et le réseau métro/tram desservant plusieurs quartiers prioritaires.

En outre, la réalisation du réseau structurant 2025/2030 doit répondre à ces enjeux et contribuera au désenclavement des quartiers prioritaires :

- Le futur réseau Linéo renforcera les dessertes de plusieurs quartiers prioritaires.
En 2016, Linéo 2 renforcera la desserte et l'accessibilité des quartiers prioritaires de La Cépière, Beauregard, Arènes et Fenassiers sur les communes de Toulouse et Colomiers.
En 2017, Linéo 7 facilitera l'accès au quartier prioritaire de Bréguet / Lécrivain sur Toulouse.
En 2018, Linéo 3 viendra renforcer l'accessibilité des quartiers prioritaires de La Cépière, Beauregard et Arènes sur Toulouse.
En 2019, Linéo 4 confortera la desserte du Grand Mirail et Linéo 5 sera en connexion au pôle d'échanges d'Empalot et permettra un accès facilité vers le site de l'Oncopole.
- Le passage à 52 m de la ligne A du métro améliorera la desserte du Grand Mirail et des Arènes.
- Le projet de troisième ligne de métro désenclavera les quartiers prioritaires de La Vache et Bréguet Lecrivain, ainsi qu'En Jacca sur Colomiers.
- Le projet de Ceinture Sud donnera plus de facilité d'accès aux zones d'emploi de l'Ouest et Sud-Est à partir du Grand Mirail.

Les 16 quartiers prioritaires de Toulouse Métropole dans le contexte du futur réseau structurant



Accessibilité : un réseau pour tous, la démarche ambitieuse du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine

La loi de 2005 a posé le principe de l'accessibilité généralisée à tout et pour tous. La prise de conscience qu'elle a générée s'est traduite en 2009 par l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité du SMTC, et par l'inscription d'une série de mesures visant à faciliter l'accès au transport aux personnes fragilisées sur le réseau urbain Tisséo.

Le bilan du Schéma Directeur Accessibilité a été adopté par le Comité Syndical du 25 mars 2015.

Il a représenté 33 millions d'Euros, dont près de la moitié sur l'aménagement des arrêts de bus.

Les autres actions ont porté notamment sur :

- la formation de l'ensemble des conducteurs et agents commerciaux à la prise en compte des différents types de handicap ;
- l'adaptation des portillons PMR avec cible de validation abaissée sur les lignes de contrôle du métro ;
- la mise aux normes des escaliers du métro.

Parallèlement, le SMTC a assuré le renouvellement progressif et la rénovation des matériels roulants.

Ainsi, en 2015 :

- **les matériels roulants Métro-Tram-Bus sont accessibles à 100%,**
- **38 stations de métro et 48 stations tramway sont accessibles à 100%,**
- **60% des 3 600 arrêts bus sont accessibles.**

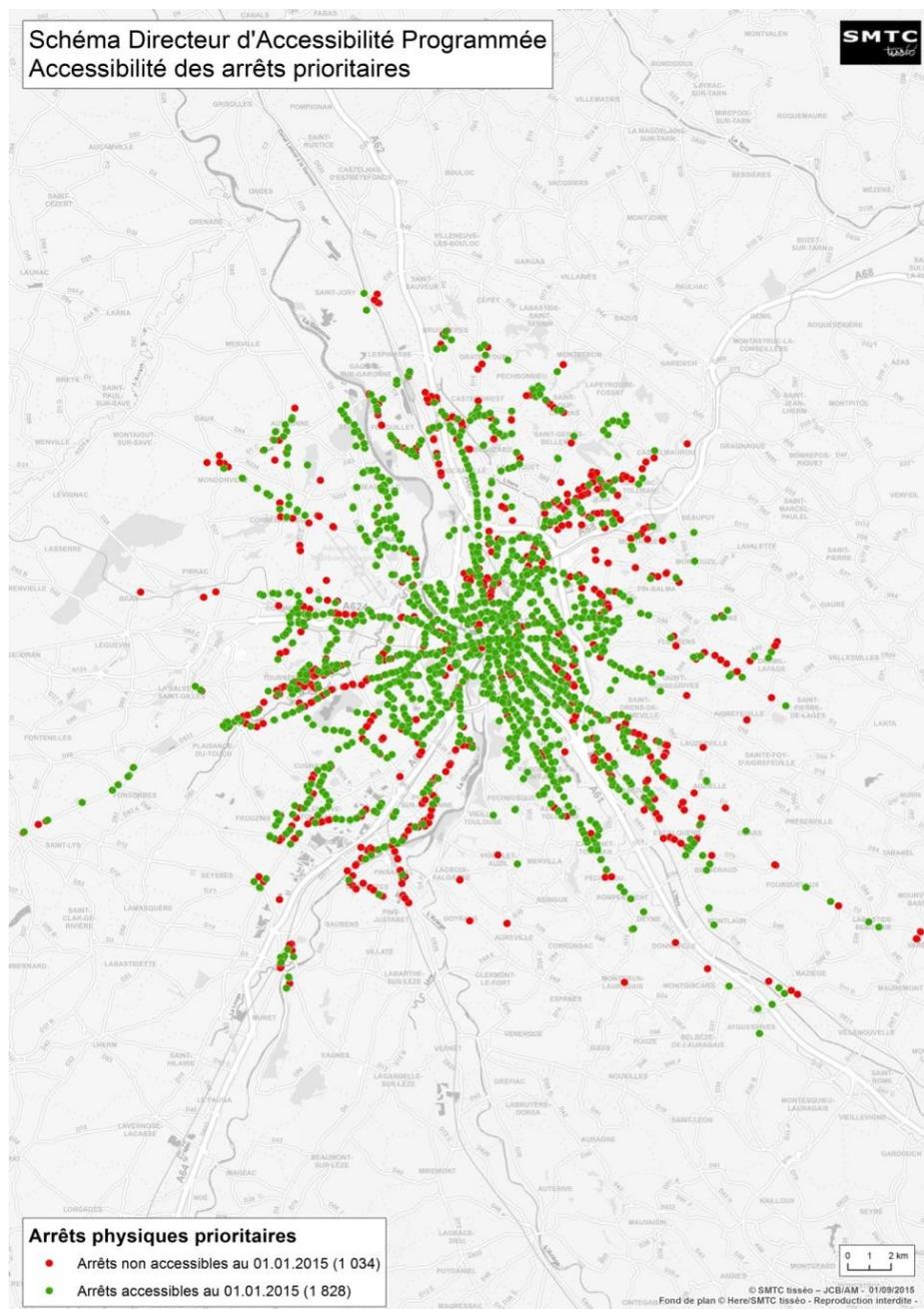


Un exemple de réalisation dans le cadre de l'opération de rénovation à mi-vie des rames de métro Val 206 : Confort et sécurisation avec meilleur éclairage, zone de positionnement des personnes en fauteuil roulant signalée au sol, seuil de porte contrasté

Au-delà des actions initialement prévues, le SMTC a mise en œuvre d'autres mesures en faveur de l'accessibilité, telles que l'application mobile, l'audio-description des stations de métro ou le renforcement de la signalétique.

La loi du juillet 2014 accorde aux autorités organisatrices de la mobilité des délais au-delà de 2015 pour l'accessibilité de leur réseau de surface et des stations de métro, dans le cadre de l'élaboration des programmes **Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP)** et **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**.

Le SMTC a élaboré ce programme **SDAP** avec la même méthode de concertation avec les associations représentatives de personnes à mobilité réduite et les partenaires en charge de la voirie.



Ainsi, 2 800 arrêts sont définis comme prioritaires à partir des critères réglementaires, dont environ 1 800 sont d'ores et déjà accessibles (cf. carte). **La mise en accessibilité des 1000 arrêts restant est programmée sur la période 2015-2018, représentant environ 20 millions d'euros.**

Les arrêts des principales lignes de bus, qui représente 80% de la fréquentation des bus et enregistre plus de 2 millions de validations de personnes détentrices d'une carte d'invalidité, seront ainsi accessibles d'ici 2018.

Le SDAP prévoit par ailleurs :

- la prise en compte de l'accessibilité dans les formations initiales des conducteurs de bus, et plus généralement de tout le personnel en contact avec les usagers
- l'adaptation de l'information voyageurs aux différentes déficiences, en ayant recours, notamment, aux nouvelles technologies, à l'information en temps réel, aux pictogrammes...
- des campagnes d'information à l'attention du public, sont destinées à sensibiliser aux problèmes rencontrés par les personnes déficientes et à faire connaître les solutions qui leur sont proposées sur le réseau.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) porte sur les installations ouvertes au public et directement liées au transport.

Le programme « Stations de Métro » 2016-2024 intègre :

- la poursuite des mesures engagées en 2014, telles que la mise aux normes des ascenseurs des stations du métro, l'adaptation des portillons billettiques PMR, l'accessibilité des escaliers fixes des stations et mise en place des bandes d'éveil de vigilance,
- de nouvelles mesures, telles que la définition d'une signalétique des stations sous forme de pictogrammes et de nouvelles actions pour rendre plus confortables et sécurisés les cheminements dans toutes les stations.

Avec ces deux programmes, le SMTC poursuit la mise en accessibilité du réseau Tisséo pour tous en programmant des investissements de l'ordre de 28 millions d'Euros :

- **20 millions d'Euros pour la mise en accessibilité des arrêts bus prioritaires d'ici 2018,**
- **2 millions d'Euros pour l'information sur l'accessibilité,**
- **6 millions d'Euros pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, dont le traitement de l'ensemble des ascenseurs et escaliers fixes du métro d'ici 2017.**